

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN24-SV2024/18-JL/VG/KBG

DECISION N° 2025/10 - Demande de subvention – Réaménagement du Parc Diderot sur la commune de Grand-Couronne.

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs ;

Dans la continuité du souhait de la ville de participer à la rénovation du parc Diderot devenu obsolète et non conforme.

La ville souhaite un nouvel aménagement et la mise en œuvre de jeux à dimension inclusive.

Les jeux inclusifs sont conçus pour accueillir tous les publics, indépendamment de leurs capacités, compétences ou différences. L'objectif est simple : proposer des expériences ludiques accessibles à chacun, favorisant ainsi un sentiment d'appartenance et d'égalité. Que vous soyez un enfant avec des besoins spécifiques ou même sans aucune limitation motrice ou cognitive, les jeux inclusifs offrent un terrain de jeu commun où chacun peut participer pleinement.

Ces projets vont accueillir, des enfants de 2 à 6 ans sur une structure multi activité.

En somme, les jeux à dimension inclusive dans la commune de Grand-Couronne contribueront à créer des espaces où tous les enfants peuvent jouer, apprendre et grandir ensemble, sans distinction ni exclusion.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN24-SV2024/18-JL/VG/KBG

Le projet global implique un investissement :

A ce stade, ce projet s'évalue à 14 587.26 € HT qui se compose des éléments suivants :

Une structure multi activités avec les fonctions ludiques suivantes :

- Manipuler
- Coin Calme
- Accès facile
- Escalader
- Jeu théâtral
- S'abriter
- Glisser

Une cabane avec un toboggan et les fonctions ludiques suivantes :

- Tourner
- Glisser
- Mouvement stimulant
- S'équilibrer
- Interagir
- Multigénérationnel
- S'asseoir

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime et son montant s'élève à 14 587.26 € HT soit 17 504.71 € TTC.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN24-SV2024/18-JL/VG/KBG

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet : Réaménagement du Parc Diderot– Jeux inclusifs	Montant HT de l'opération
Réaménagement	14 587,26 €
TOTAL	14 587,26 €

Considérant les dépenses d'un montant de 14 587,26 € HT au réaménagement du parc Diderot sur la commune de Grand-Couronne.

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour cet investissement évalué à 14 587,26 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 14 Mars 2025

**Julie LESAGE***Maire**Conseillère départementale*